

Village PHENIX

PROCES - VERBAL

DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 15/2/85

Le Vendredi 15/2/85, Salle Municipale de la Ferme Poisson du Bois Raguenet, les membres de l'Association Syndicale, libre des propriétaires du Village PHENIX du Bois Raguenet se sont réunis en ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE.

La feuille de présence est dressée et signée par tous les adhérents présents à l'Assemblée, tant en leur nom que comme mandataire.

Monsieur AGNERAY ouvre l'Assemblée : 65 Maisons sont représentées - le quorum étant atteint - l'Assemblée Générale est déclarée ouverte et régulièrement constituée.

La feuille de présence certifiée par les membres du bureau et les pouvoirs des membres représentés seront conservés à l'appui du présent procès-verbal.

Monsieur AGENRAY remercie les co-propriétaires de leur présence massive et présente à tous les vœux d'une très bonne année.

Il a été remis à chaque co-propriétaires des projets de budgets établis par le secrétariat de la Fédération et faisant ressortir les frais entretien espaces verts :

- a) avec le jardinier employé par la Fédération
- b) avec une entreprise extérieure.

Après un bref exposé des difficultés principales, espaces verts, TV, il est procédé à l'ordre du jour :

I. - APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE 1984a) Espaces verts Phénix

Prévu : 14.000 F.          Payé 18.556 F.

Charges légèrement plus élevées (les journées de Monsieur LERAT nous ont été facturées à 456,53 F.)

b) Espaces verts Château

Prévu : 23.000                  Payé : 23.000

c) Eclairage public

Prévu : 14.000 F.          Payé : 15.716 F.

La différence est due à la modification du contrat. Auparavant, la Mairie nous imputait les lampadaires à l'unité alors qu'en 1984 les lampadaires nous ont été facturés aux Watts. Nous aurons donc intérêt à faire remplacer, au fur et à mesure, les lampes 125 W par des lampes 75 W.

En cas de problèmes d'éclairage, les co-propriétaires sont invités à le faire savoir à la Mairie qui interviendra pour nettoyer les cellules. En effet, la mise en route de l'éclairage est déclenchée par une cellule photo-électrique (nous notons de mettre un cadenas sur l'armoire de l'horloge électrique).

d) Electricité Antenne : nous n'avons pas reçu la facture

e) P.T.T.          dépenses 100 F.

f) Assurances : montant de l'assurance 452 F.

Nous rappelons qu'en 1984, nous avons fait participer la réserve à hauteur de 16.300 F. et avons ramené les cotisations de 600 F. (année 83) à 400 F.

LE BUDGET 84 EST ADOPTE A L'UNANIMITE

-----

## II.- BUDGET 1985

La Fédération a estimé que la charge du jardinier devenait difficile à gérer :

- . Plus de château pour entreposer le matériel, vestiaires, ...
- . Tracteur exposé au vandalisme qui représente 30% des frais de remise en état
- . outils volés, ...

Le Président de la Fédération a donc proposé de remplacer le jardinier par une entreprise extérieure.

La Fédération emploie le jardinier pour 50%, Phénix, l'Orée d'Orvault et les autres Associations pour 50%. La Fédération s'est donc rendue compte que le prix journalier du jardinier facturé aux Associations n'était pas réaliste. Le jardinier nous sera donc facturé 899,12 F. la journée, soit un budget de 42.000 F. pour l'année 1985 contre 70.000 F. par une entreprise.

Il faudra donc construire un hangar le long du mur du parc ; projet accepté par la Mairie.

Coût de ce hangar : 100.000 F.

Notre participation pour le remboursement de ce prêt sera de 3.500 F. par an pendant 7 ans.

Le hangar va nous permettre des économies sur l'entretien du matériel. Nous provisionnons à hauteur de 8.000 F pour le rachat d'un nouveau tracteur dans 5 ans.

Nous procédons au vote pour le maintien de Monsieur LERAT :

- 1 abstention : Monsieur OURADOU
- Pour le budget entreprise : Monsieur LESCURE  
Monsieur SITEAU  
Monsieur CARY

Monsieur AGNERAY pose la question de savoir si nous sommes d'accord pour faire valoir cette clause que le licenciement de Monsieur LERAT sera à nos dépens financiers. Si l'inspection du travail accepte le licenciement, nous devons nous plier à la majorité (il y aura donc prime de licenciement)

Nous nous réunirons en Assemblée Générale Extraordinaire pour discuter de l'accord du maintien de Monsieur LERAT ou d'une autre possibilité. Nous sommes ouverts à toute proposition.

En deuxième recours, nous retenons la proposition de Mr. BELLEC qui propose l'entretien espaces verts Phénix à demi-prix de l'entreprise. Le devis le moins élevé est celui de l'entreprise DAVODEAU, soit 67.000 F. au 17/10/84.

Dans un premier temps, nous VOTONS le BUDGET 85 avec Mr. LERAT.

Montant des cotisations à régler 900 F. soit 450 F. au 28/02/85 et 450 F. au 15/06/85 - Chèque à rédiger à l'ordre de l'Association Syndicale du Bois Raguenet et à remettre à Mme DEROFF 27, rue du Puisatier ou à l'un des membres du Bureau. (89 maisons de vendues sur 95)

### III.- ELECTION DE 3 MEMBRES DU BUREAU

Nous procédons à l'élection de nouveaux membres du Bureau (démissionnaires Monsieur AGNERAY Président, Monsieur LANGELLO Vice-Président, Monsieur MARTIN Trésorier).

<u>Sont élus</u>	Monsieur MALARDE	rue du Bourrelier	(1 abstention)
	Monsieur GAUMER	rue des Rémouleurs	(2 abstentions)
	Monsieur SCHMIT	rue du Puisatier	aucune abstention

BIENVENUE AU BUREAU

### IV.- QUESTIONS DIVERSES

#### . Antenne TV

PHENIX reconnaît enfin, après 3 ans, que le réseau est défectueux.

Nous avons bien précisé à Monsieur DROUET notre décision de recours. Nous exigeons de PHENIX le remplacement de tout le réseau souterrain. L'Entreprise LEGOFF a soumis un devis (il sera alors demandé à cette entreprise une garantie). Ou nous exigeons le raccordement correct à l'antenne collective ou nous exigeons la moins value.

PHENIX va faire démonter tout le matériel électronique et l'envoyer en vérification chez WISI. Nous serons donc privés de l'antenne collective pendant une dizaine de jours.

#### . Appel des charges

Nous adressons à la Préfecture une modification des statuts notifiant que les frais d'huissier seront à la charge des co-propriétaires.

#### . Voirie

Nous essayons pour le troisième fois, de rétrocéder la voirie à la Mairie.

. Zone d'activité

Ce terrain devait être vendu pour constructions bases, type tertiaire.  
Les plans seront soumis aux riverains pour accord.

. Plan indicateur

Il est prévu un plan à l'entrée du Bois Raguenet sur la route de RENNES

. Bus Toujours en étude

. Eclairage

Nous demandons à la Mairie, en tant qu'Association, l'éclairage du  
carrefour de la Route d'Orvault.

. Pelouse

Il est demandé aux co-propriétaires de ne pas laisser les camions qui  
livrent du bois rouler sur les pelouses.

L'Ordre du Jour étant épuisé, Monsieur AGNERAY  
clôt l'Assemblée à 23H00

A l'issue de cette Assemblée, les membres du Bureau se sont réunis  
pour élire le nouveau bureau :

Monsieur DELATTRE	Président
Monsieur SCHMIT	Vice Président
Monsieur MALARDE	Trésorier
Madame TRIGUER	Secrétaire
Madame DEROFF	Vice Trésorière
Monsieur GAUMER	Suppléant.

-----